## Kecueil > hebdomadaire 11 décembre 2014 pages 2457 à 2512

Article 7 du code de proécdure pénale En matière de crime et sous réserve des dispositions de l'article 213.5 du code pénal, l'action publique e prescrit par dix années révolues à compter du jour où le crime a été commis si, dans cet intervalle il n'a été fait aucun acte d'instruction ou de poursuite. / Prescription pénale La prescription de l'action publique est-elle morte? > point de vue Laurent Saenko La prescription de l'action publique en éclats > note Raphaële Parizot 2498

#### **ACTUALITÉS**

190° année

n° 43 / 7624e

- 2461 Crédit à la consommation : sanction du déblocage prématuré des fonds
- 2462 Responsabilité médicale (ONIAM): action récursoire en cas de perte d'une chance
- 2464 Droit d'asile: évaluation de la crédibilité de l'orientation homosexuelle
- 2465 Liberté de circulation (restriction): non-paiement d'une pension alimentaire
- 2466 Encellulement individuel: remise à la garde des Sceaux d'un rapport parlementaire

#### POINT DE VUE

2471 Grande profession de l'exécution et ventes judiciaires : pour qui sonne le glas ?, Claude Brenner

#### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2473 Chronique: La jurisprudence récente de la Cour suprême des États-Unis sur l'extraterritorialité et d'autres questions d'importance internationale, Vivian Grosswald Curran
- 2478 Panoramas: Droit de la preuve, Jean-Daniel Bretzner, Augustin Aynès et Isabelle Darret-Courgeon
- 2488 Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme, Centre de droit de la concurrence Yves Serra (équipe d'accueil du Centre de droit économique et du développement)
- 2503 Notes: La transaction pénale et l'erreur du Conseil constitutionnel, note sous Cons. const., 26 sept. 2014, Jean-Baptiste Perrier
- 2508 De la modification du contrat générateur de la créance cédée, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 juin 2014, Guillaume Ansaloni

#### **ENTRETIEN**



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux **75685 PARIS CEDEX 14** Tél, (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION. SVIVIE FAVE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

#### RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370) Thomas COUSTET (5356)

· CHEFS DE RUBRIOUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté; Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction: Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

#### ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992 Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Étranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2014

#### Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché central « Recueil / Droit social » et un encart jeté « Tango »

### **SOMMAIRE**



L'essentiel du Recueil Dalloz

**J** ACTUALITÉS

2460

**DROIT DES AFFAIRES** 

#### Consommation

Crédit à la consommation: sanction du déblocage prématuré des fonds, TI Villefranche-sur-Saône, 4 nov. 2014

Société et marché financier Offre publique d'acquisition (dépôt obligatoire): modalités de fixation du prix, Com. 25 nov. 2014

2462

**DROIT CIVIL** 

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale (ONIAM): action récursoire en cas de perte d'une chance, CE 28 nov. 2014

Responsabilité du fait des produits défectueux: régime des produits incorporés, Civ. 1<sup>re</sup>, 26 nov. 2014

Responsabilité notariale (faute): appréciation en cas de nullité d'un compromis,

Civ. 1re, 26 nov. 2014

Chaîne de contrats: nature des responsabilités et portée du contrat d'assurance, Civ. 3°, 26 nov. 2014

2463

**DROIT IMMOBILIER** 

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble à construire (garantie d'achèvement): défaut de mise en œuvre,

Civ. 3e, 26 nov. 2014

2464

**DROIT INTERNATIONAL** ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit d'asile: évaluation de la crédibilité de l'orientation homosexuelle, CJUE 2 déc. 2014 Liberté de circulation (restriction): non-paiement d'une pension alimentaire, CEDH 2 déc. 2014

2466

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Encellulement individuel: remise à la garde des Sceaux d'un rapport parlementaire Refus d'informer: délivrance du réquisitoire définitif à la partie civile sans avocat, Crim. 19 nov. 2014

2467

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Cotisations sociales (assiette): rabais en cas d'option de souscription d'actions, Civ. 2e, 27 nov. 2014

Professions libérales (cotisation vieillesse): calcul de la régularisation, Civ. 2º, 27 nov. 2014 Professions libérales (cotisation vieillesse): chirurgien-dentiste, président d'une SELAS, Civ. 2e, 27 nov. 2014

Assurance vieillesse (majoration pour l'éducation): conventionnalité du régime transitoire, Civ. 2e, 27 nov. 2014